

PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT
ADMINISTRATION COMMUNALE
RUE A. MARCHAL, 2
5575 GEDINNE
☎ : 061/58.01.05
E-MAIL : taxe@gedinne.be

ORDONNANCE
DE LA POLICE
DE LA
CIRCULATION

Le Collège Communal,

Attendu qu'il y a lieu de prendre une ordonnance de police de la circulation pour assurer la sécurité lors des travaux d'entretien du passage à niveau n°1 à Gedinne;
Vu l'article 130 bis de la Nouvelle Loi Communale ;

ARRETE :

- Art 1 : Le passage à niveau sera fermé à la circulation du samedi 3 février 2018 à 8h00 au dimanche 4 février 2018 à 16h00. La déviation s'effectuera par Gribelle (en direction de Haut-Fays)
- Art 2 : La signalisation sera mise en place par Monsieur Delbrouck (0473/921278) responsable pour Infrabel, route de Forrières n°3 à 5580 Jemelle.
- Art 3 : Les infractions à la présente ordonnance seront passibles des peines de simple police.
- Art 4 : La présente ordonnance entrera en vigueur dès sa publication. Des expéditions en seront transmises au Gouverneur de la Province ainsi qu'au Greffe du Tribunal de 1^{ère} Instance et au Tribunal de Police.

Arrêté en séance du Collège Communal le 16 janvier 2018
La Directrice générale, Le Bourgmestre,


G. BRICHET


V. MASSINON

Publié conformément à l'article L 1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Fait à Gedinne le 16 janvier 2018


Le Bourgmestre

V. MASSINON